



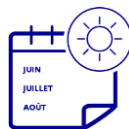
REGISTRE CANICULE

Qu'est-ce que ce dispositif et comment s'inscrire ?

Le registre canicule a pour but de protéger les personnes fragiles pendant les **canicules** de l'été



Il permet un contact régulier pour les personnes fragiles de Narbonne, du 1^{er} juin au 1^{er} septembre.



Les personnes fragiles sont :

- Les personnes en situation de handicap ou
- Les personnes âgées de plus de 65 ans



Une canicule c'est quand il fait chaud le jour et la nuit pendant plusieurs jours de suite



Le dispositif canicule commence au déclenchement du plan canicule

Je serai appelé par un agent du CCAS



- Cet agent vérifie si je vais bien
- En cas de problème, l'agent me propose son aide



Le registre canicule est un **service gratuit et confidentiel**.



Demande d'inscription au registre CANICULE en FALC

Je m'inscris si je le veux, je ne suis pas obligé de m'inscrire

Je mets un choix dans la case correspondante à ma situation

☐ Je suis une femme



☐ Je suis un homme



☐ Je vis seul dans le logement



Mon nom :



Mon prénom :

Je suis né le :



Mon téléphone portable :



Mon téléphone fixe :



J'habite :



Bâtiment : Etage :

J'écris la date : / /

Signature :



Je dois envoyer mon inscription par courrier à l'adresse :

CCAS de Narbonne
29 rue Mazzini
11100 NARBONNE



Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le CCAS de Narbonne – Service Social - Pour tenir les registres relatifs au dispositif canicule, Plan Grand Froid et prévention des risques liés aux intempéries ; L'information et l'alerte des populations ainsi que la protection des personnes ; Permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de mise en œuvre, sous l'autorité du Préfet, du plan départemental d'alerte et d'urgence ; Organiser des contacts périodiques durant les périodes concernées, avec les personnes inscrites sur les registres afin de leur apporter les conseils et l'assistance nécessaires. La base légale du traitement est l'obligation légale de constitution d'un fichier des publics vulnérables sur la base de l'article L121 6-1 du CASF et le libre consentement. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Internes : Service en charge du dossier, responsable risque majeur ; Externes : Professionnels de santé ou médico-sociaux. Les données sont conservées jusqu'au retrait du consentement. Droits des personnes concernées : Droits d'accès, rectification, effacement (droit à l'oubli), limitation du traitement, à portabilité, opposition par retrait du consentement. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le service chargé de l'exercice de ces droits : ccas@mairie-narbonne.fr 29 rue Mazzini 11 100 Narbonne, 04/68/90/30/70 ou notre délégué à la protection des données : DPO@mairie-narbonne.fr .Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

